



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20240404-D2024_70-DE



Délibération n°2024-70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 4 avril 2024)**

Date de convocation : 21 mars 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 4 avril 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CASSOU Sylvie, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. CACHELOU Yoann, M. CARRERE Jean-Bernard, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme MOURTEROT Josiane, M. SANZ Alain

Pouvoirs : M. BEROT-LARTIGUE Michel donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. CARRERE Jean-Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. AUSSANT Claude

OBJET : CULTURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION BIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU ET L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLÉE D'OSSAU (EMVO) CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT MUSICAL EN VALLÉE D'OSSAU

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

L'enseignement musical est un des axes culturels du Département inscrit dans le Schéma Départemental des enseignements artistiques. L'étude menée en 2011 par le Département a posé les bases et les conditions de création d'un enseignement musical en vallée d'Ossau.

Suite à la prise de compétence « Enseignement musical » par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la création de l'Ecole de Musique associative en 2012 (EMVO), la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a établi des partenariats avec le Département et l'Ecole de Musique. Les objectifs de ce partenariat visent à développer une offre d'enseignement plurielle et de qualité, de favoriser l'accès à cet enseignement musical pour tous les habitants et à contribuer à l'animation du territoire.

Ce partenariat est présenté au travers de deux conventions, l'une bipartite entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau, l'autre tripartite entre le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau souhaitant s'inscrire dans la continuité et l'évolution des partenariats, la présente délibération a pour objet le renouvellement, pour une durée d'un an, de la convention bipartite entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et l'Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau 2023 arrivée à terme.

La convention (en annexe) définit les objectifs et les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités juridiques et financières.

Le rapport entendu, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le président à signer l'avenant à la convention bipartite ci-annexé.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

